

Assemblée Générale Ordinaire 2021

Résolution d'orientation

Les ménages en situation de précarité ont souffert plus que les autres des effets et des conséquences de la crise sanitaire : confinés dans des espaces inconfortables, logés sur un parc trop cher alors que leurs revenus sont en baisse, isolés quand les services tournent au ralenti ou sont tout simplement fermés.

Cette crise a néanmoins permis une prise de conscience élargie et tangible de la violence de la privation de toit et a confirmé l'importance de poursuivre nos efforts via notre engagement dans le Logement d'Abord, notre appui à l'amélioration de la qualité des logements, notre soutien de proximité auprès des personnes vulnérables.

C'est parce que nos associations, fédérées au sein de la Fapil, répondent présentes et ajustent sans cesse leurs interventions que nous interpellons l'ensemble des partenaires afin de maintenir le lien avec les personnes et d'ouvrir des perspectives malgré l'horizon incertain.

Continuons à agir ! Il est encore temps !

1. Proposer des logements de qualité et abordables, pour un accompagnement porteur de sens.

Avant tout, rappelons une évidence : avoir un logement à soi ne doit pas être une récompense pour un parcours d'insertion « réussi ». Au contraire, le logement est un Droit, il est le point de départ de l'insertion. Il doit être de qualité, sûr, adapté aux besoins et aux ressources des personnes. A partir de ce logement peut se mettre en place le cas échéant, en fonction des souhaits des ménages, un accompagnement adapté et souple.

La Fapil s'est toujours inscrite dans cette perspective de Logement d'Abord qui entend permettre aux personnes victimes du mal-logement d'être logées et sécurisées, dans un vrai logement à elles, avant d'envisager et de construire un accompagnement répondant aux besoins qu'elles expriment pour sortir de la précarité. En s'appuyant sur un nécessaire renforcement des capacités d'accompagnement et une vraie diversification des approches et des méthodes d'intervention, l'importance et le cumul des difficultés rencontrées par certains ménages ne doivent plus être considérés comme un obstacle à l'accès au logement.

Par conséquent, nous insistons sur l'enjeu de proposer davantage de logements véritablement accessibles aux ménages les plus modestes : les pouvoirs publics, nationaux comme locaux, doivent faciliter la production de logements très sociaux et la mobilisation du parc privé conventionné. Sans une offre suffisamment abondante, les acteurs sociaux sont condamnés à gérer la pénurie, à arbitrer entre des ménages aussi prioritaires les uns que les autres, à faire des choix dictés par des dispositifs plutôt que par l'urgence et les besoins. Sans cette offre suffisante de logements, c'est toute l'action d'accompagnement des personnes qui est fragilisée, c'est le lien que nos associations tissent avec elles qui risque de se rompre.

- ➔ Activer tous les leviers nécessaires pour produire massivement une offre de logements de qualité à loyer très social : en augmentant les financements de l'État et des collectivités pour résorber les situations de mal-logement partout où elles existent en particulier en

zones tendues, en fixant des objectifs ambitieux pour la création de logements d'insertion (pension de familles, PLAI en diffus, Intermédiation locative, etc.).

- Mieux solvabiliser les ménages pauvres en revalorisant les aides au logement, en garantissant des ressources inconditionnelles pour les moins de 25 ans et en renforçant les moyens des Fonds de Solidarité Logement.
- Soutenir les métiers de la relation en matière d'habitat en revalorisant les travailleurs de terrain sans qui l'accompagnement et l'insertion sont impossibles.

2. Accompagner, c'est aller vers les personnes et leur redonner du pouvoir d'agir

La crise sanitaire, et particulièrement le confinement, ont accentué l'importance d'aller au-devant des personnes pour éviter leur isolement et répondre à des besoins de première nécessité. La quasi mise à l'arrêt des services a aussi permis de s'émanciper du « tout » procédures, réinstaurant un accompagnement porteur de sens pour les personnes car tourné vers leur état et leurs attentes et non plus uniquement vers les démarches à entreprendre pour répondre à l'objectif visé.

C'est cette « disponibilité à l'autre » qu'il faut préserver dans la déclinaison future des accompagnements au logement en redonnant aux procédures et rendus-comptes leur juste place dans les missions des travailleurs sociaux.

A la Fapil, nous défendons un accompagnement où intervenants et personnes s'associent pour trouver ensemble des solutions. Cette idée est inscrite dans notre Charte depuis 1990 et elle répond aux principes du « pouvoir d'agir » défendus dans le cadre du Logement d'Abord ; mais, pour qu'elle ne soit pas qu'une incantation, elle doit s'appuyer sur des moyens et des modalités d'accompagnement qui redonnent des marges de manœuvre aux acteurs.

Lorsque la dématérialisation des démarches s'accompagne de la réduction des guichets d'accueil physique, elle amplifie les inégalités d'accès aux droits et aux services. Si les équipes sociales de nos structures ont aussi une mission de médiation, celle-ci a besoin d'interlocuteurs du côté des services publics pour s'exercer et ne peut relever que du seul appui à l'usage des plateformes numériques.

- S'associer avec les personnes plutôt que recueillir leur « adhésion » : l'accompagnement doit s'appuyer sur le pouvoir d'agir des personnes.
- Garantir l'accueil physique et l'accompagnement individualisé en matière de logement pour favoriser l'accès aux droits de toutes les personnes.
- Lutter contre fracture numérique en développant la médiation numérique et l'accès aux équipements afin que chacun profite des services électroniques mis à disposition.

3. Mieux coordonner, localement, les compétences et les volontés pour favoriser l'insertion des personnes.

L'ensemble des acteurs œuvrant aux côtés des personnes en matière de santé, de formation, d'insertion économique, d'habitat s'accordent sur l'importance d'une approche multidimensionnelle des situations et de leur évolution. La Fapil défend cette diversité des acteurs et des solutions élaborées localement. Aujourd'hui, le « Service public de la rue au logement » pourrait être le lieu facilitant ces coopérations à condition qu'il ne soit pas uniquement un outil de distribution et de régulation des « places » et des « mesures ».

Cet enjeu suppose de développer des compétences collectives incluant les personnes pour construire les réponses idoines sans pour autant aboutir à des pratiques ou des organisations « types ». Cela implique également de clarifier les responsabilités de chacun, de se répartir les missions et de prévoir les articulations nécessaires.

La Fapil est particulièrement attentive au risque d'amplification des discriminations que la crise sanitaire peut entraîner : le déficit de logements abordables, la mise en concurrence des « ménages prioritaires », la poursuite d'objectifs parfois contradictoires des différents dispositifs dessinent un environnement propice aux erreurs d'appréciation et à la reconduction de pratiques discutables, voire clairement discriminatoires, ainsi qu'au développement des situations de non recours. C'est pourquoi, nous continuerons notre travail d'appui aux structures pour qu'elles préviennent toute forme de discrimination en leur sein et dénoncent celles subies par les ménages qu'elles accompagnent.

- Faire du « Service public de la rue au logement » un lieu ressource pour le travail en réseau.
- Donner aux acteurs les moyens d'intervenir en proximité et dans la durée en intégrant dans les moyens alloués à l'accompagnement le temps nécessaire à ce travail en réseau.
- Veiller à ce que les réponses en matière d'insertion soient construites collectivement en tenant compte des spécificités locales et ne pas imposer des « standards » d'intervention.
- Agir pour prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination.

